

Délibération n°D20240040

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatima BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».

(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».

(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».

(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».

(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

SUBVENTION ÉQUILIBRE AUX BUDGETS CCAS ET RÉSIDENCES AUTONOMIE - GESTION 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1611-4 ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 arrêtées le 08 décembre 2022 ;

VU la délibération n° D20230121 relative aux orientations budgétaires pour l'année 2024 adoptée en séance du 09 novembre 2023 et la délibération n°D20230140 relative à l'approbation du budget primitif 2024 adoptée en séance du 21 décembre 2023 ;

VU les résultats de la gestion 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de son budget annexe relatif aux Résidences Autonomie présentés en Conseil d'Administration le 3 juin 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de financer les déficits relevés au compte de gestion 2023 du CCAS et de son budget annexe Résidences Autonomie par l'attribution d'une subvention d'équilibre versée par la Ville de BERGERAC afin de maintenir et pérenniser ses services ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette mise à niveau sont inscrits à l'article 657363 du budget de la Ville 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VERSER** une subvention d'équilibre d'un montant global de 422 666,81 € répartie comme suit :
 - 266 736,30 € pour financer le déficit de clôture du budget principal du CCAS ;
 - 155 930,51 € pour financer le déficit de clôture du budget annexe des Résidences Autonomie.

Étant entendu que cette subvention d'équilibre se traduit par un flux financier ne prenant pas en compte la valorisation du personnel mis à disposition.

- **D'IMPUTER** ces montants au Budget Principal en cours de la Ville sur la ligne budgétaire 65-657363.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD